

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
VALLE-DI-ROSTINO

Procès verbal

Le samedi 15 mars 2025 à 15 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Christian MORACCHINI.

Secrétaire de la séance : Ours-Jean CAPOROSI

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSI, Prosper GIOVANNONI, Jean MORACCHINI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI, Ange MORACCHINI

Représentés : Jean-Jacques GIOVANNONI représenté par Christian MORACCHINI

Absents : Laurent LOVICH

Excusés :

Ordre du jour :

- Demandes de dotation quinquennale
- Désignation du Délégué de la Protection des Données (RPGD)
- Création du poste de Rédacteur - Catégorie B (Avancement)
- Modification du Régime Indemnitaires RIFSEEP
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Création d'un emploi permanent de Grade rédacteur territorial à temps complet (N° DE_2025_003)

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie, d'une durée de trente-cinq heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant du grade de rédacteur territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal

- VU le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- de créer, un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie, relevant du grade de rédacteur territorial, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Délibération : adoptée

Demande d'aide financière - Dotation quinquennale 2025 (N° DE_2025_002)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sécuriser la voie publique, ainsi que d'entreprendre des travaux visant à l'amélioration des infrastructures de la commune.

Il soumet à l'assemblée élue le devis estimatif pluriannuel, des travaux à exécuter s'élevant à : 44 454 € HT soit 44 790 € TTC

Projets	Montant HT	Montant TTC
1 - <u>Travaux eaux pluviales - LD L'Olivettu - Hameau de Valle</u>	13 060 €	13 060 €
2 - <u>Réfection mur de soutènement - LD Caleraghe - Hameau de Valle</u>	23 534 €	23 534 €
3 - <u>Réfection du bassin - LD Favale - Hameau de Valle</u>	4 500 €	4 500 €
4 - <u>Sonorisation Eglise St Michel</u>	3 360 €	3 696 €
Total	44 454 €	44 790 €

Il propose le plan de financement suivant :

Organismes	% de participation	Montant HT
CDC - Dotation quinquennale	80%	35 563,20 €
Municipalité	20%	8 890,80 €
Total	100%	44 454,00 €

Après avoir ouï Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le programme pluriannuel des travaux estimés à 44 454€ HT
- SOLLICITE l'aide financière de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale,
- AUTORISE le Maire à modifier le plan de financement selon les subventions accordées.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- DIT que les budgets seront inscrits au budget de la commune.

Délibération : adoptée

Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO) (N° DE_2025_001)

Le Maire rappelle les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA
 - Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité de la commune de Valle di Rostino avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal.
 - Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.
2. Approuve la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)
 - Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune Valle di Rostino.
 - Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

Délibération : adoptée

Christian MORACCHINI
Président de séance



Ours-Jean CAPOROSSI
Secrétaire de séance

